

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MIJOUX

DEPARTEMENT DE L'AIN

Nombre de membres

- Afférents au Conseil : 11

- en exercice :

- qui ont pris part à
la délibération : 10

POUVOIRS 1

Séance du 16 décembre

L'an deux mil VINGT ET UN à 19 heures 15

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué,

*s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans
le lieu habituel de ses séances, la salle des Fêtes sous la
présidence de : Martine VIALLET, maire*

Deliberation: 01247 2021 1276

Date de la convocation : 10.12.2021

Date d'affichage : 20.12.2021

Présents : S. JUHEN, G. LEGAY, D. JULLIARD, JF JOLY, MC
COUTURIER, P.ECAILLE, M. VUILLERMOZ, C.GROSGURIN,
J.GRANDCLEMENT

Excusé : E. LEE qui a donné pouvoir à JF JOLY

Madame MC COUTURIER a été élue Secrétaire de séance, conformément à l'Article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°4.2021 OBJET : SOCIAL

a) Cadeau de Noël aux aînés

Marie-Claude COUTURIER explique qu'il a été comptabilisé 41 personnes de plus de 70 ans dans la commune.

Compte tenu des nouvelles instructions gouvernementales relatives à la lutte contre la pandémie de COVID 19 qui déconseille de faire un repas d'anciens,

Considérant la crise sanitaire liée au Covid 19 dans le département de l'Ain,

Entendu l'exposé du maire,

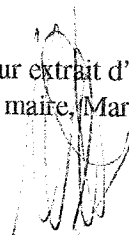
Après délibération, à l'unanimité des membres présents il est décidé par les membres du conseil municipal


- De la distribution de colis de Noel en faveur des anciens ayant 70 ans et plus dans l'année 2022 pour un montant unitaire de 40€ ;
- D'autoriser madame le maire à signer tout document relatif à cette affaire

Deliberation: 01247 2021 1276
unanimité

Fait et délibéré, au jour mois et an sus dits.

Pour extrait d'acte conforme,
Le maire, Martine VIALLET



Envoyé en préfecture le 23/12/2021
Reçu en préfecture le 23/12/2021
Affiché le 
ID : 001-210102471-20211223-0124720211276-DE

Signé par : Martine VIALLET
Date : 23/12/2021
Qualité : Maire